



MRC DE LA
RIVIÈRE-DU-NORD

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SIX CENT TRENTE-NEUVIÈME SESSION
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
TENUE LE MERCREDI, 24 SEPTEMBRE 2025 À 13 HEURES 30**

RESOLUTION 11432-25

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 394-02-25 AMENDANT LE RÈGLEMENT 394-25 SUR LA
TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 1.5 B)**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire tenue le 27 août 2025;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement à la séance du 27 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Guy Lamothe et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement numéro 394-02-25 amendant le règlement 394-25 sur la tarification de certains services afin de modifier l'article 1.5 b).

ADOPTÉE

COPIE CONFORME

(sujette à ratification par le Conseil)

Certifiée ce 29 septembre 2025

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier